



Tabagisme passif au commissariat !!

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 29 février 2004

Madame, monsieur,

Fonctionnaire de police, le tabagisme passif, la fumée ... est une vraie catastrophe alors que l'on est censé faire respecter lois et règlements !! un comble.

aujourd'hui je viens de faire un rapport afin que la loi Evin soit bien respectée ce qui est loin d'être le cas

Auriez vous des documentations affiche .. ; (facilement apposable même pour l'accueil du public afin de faire connaître l'association)

D'avance merci

A très bientôt je l'espère

Réponse :

Pour le matériel de communication, appelez le 01 42 77 06 56 et déterminez ce qui vous sera utile.

Prenez aussi connaissance de vos droits et des devoirs de votre hiérarchie concernant la protection contre le tabagisme.

Lisez ensuite, en les adaptant à votre cas, les conseils pratiques que DNF vous propose